



Vandalisme avec tiers reconnu

Par **Marvin42**, le **14/09/2013 à 22:42**

Bonjour
Mon courrier risque d'être long
en date du 3/2/2013 mon véhicule personnel a été vandalisé par 4 enfants âgés de 8 à 10 ans
Les raisons qui les ont poussés à vandaliser ma voiture est par vengeance, le papa et la maman de deux des enfants m'accuse à répétition d'avoir dégradé leur voiture, vu que je suis leur voisin de palier.
ces enfants ont rayé toute ma voiture et crevé 3 pneus sur 4
ma voiture est entièrement personnalisée pour des expositions, chacun son obis
les 4 enfants réunissent 3 familles
mes voisins de palier 2 enfants, 1 enfant de la cage d'escalier voisine, et 1 enfant du village.
ils ont l'habitude de jouer tous ensemble.
ils ont tous avoués les faits à la gendarmerie de mon village.
j'ai un témoin qui les a vus en même temps que moi, que les 4 enfants étaient devant ma voiture et un d'eux lançait des pierres en direction de ma voiture.
j'ai eu confirmation que c'était eux puisqu'ils se sont mutuellement dénoncés.
mon problème est le suivant:
les gendarmes ont refusé de prendre ma plainte car ils ne font pas d'affaires sociales, délinquants trop jeunes.
les parents non seulement n'assument pas leurs responsabilités, mais en plus continuent à me nuire pour que je déménage.
un papa des enfants a même menacé mon témoin, je ne sais pas comment il a su que c'était lui mon témoin.
donc vu que les gendarmes ont refusé ma plainte, j'ai écrit 4 fois au procureur de Saint-Étienne, mais il ne répond pas, j'ai envoyé une copie au garde des sceaux à Paris.
mon assurance (matmut) me ballade depuis plus de 7 mois de service en service et toujours la même réponse, faut attendre la réponse de l'expert.
j'ai refusé l'expertise car tout n'était pas pris en compte.
l'assurance m'avait accordé un arrangement vu que j'avais pas pu leur transmettre une plainte en bonne et due forme, j'ai juste envoyé une copie de mon premier courrier au procureur pour poser ma plainte.
donc au bout de plus de 7 mois, l'assurance d'une des familles a demandé une autre expertise, mais refuse de tout prendre à sa charge, il y a les deux autres familles qui doivent payer, mais une famille refuse de donner son assurance.
donc je me retrouve sans voiture depuis plus de 7 mois.
le garage agréé veut plus garder ma voiture, je suis obligé de prendre des autres roues pour retirer ma voiture, car l'assurance qui avait accepté de me changer les roues a fait volte face et

veux pas me changer le quatrième pneu. rncar la lois dit que nous n'avons pas le droit d'avoir des dessins de pneu différent sur le même essieu. rnalors j'ai donc loué un garage pour protéger ma voiture, mais elle reste rayé et mes 3 pneus crevé. rnet l'assurance ne veux plus rien faire pour moi. rnrnDonc maintenant je ne sort plus en attendant ma voiture et j'ai toujours des nuisances de mes voisins qui ce prive pas de blatérer a mon sujet, et ont même pris des perroquets qui crie souvent pour me nuire et me faire déménager. rnje suis sans emploi, je perçois que 15€ par jour, je suis piéton a cause d'eux, et dès qu'ils ont des problèmes, ils vont ce plaindre aux gendarmes qui eux ne me convoque jamais, et ils savent que je suis un travailleur handicapé et cardiac rnrnsi vous avez une solution je suis preneur rnceci n'es pas un canular, mais ma triste vie de 2013, je m'en rappellerais de cette année. rnrnmerci d'avance de me donner que des solutions faisables, car un autre site comme le votre ma envoyé des réponses, mais sa ma fait que perdre du temps. rnmerci a vous de ne pas vous moquez je suis désemparé.

Par **Marvin42**, le **17/09/2013** à **14:54**

ya t'il du monde ici ?

Par **Consuelo**, le **20/09/2013** à **20:06**

Bonjour, rnJe crois que vous n'arriverez pas à sortir de ce sac de noeuds sans vous rapprocher d'un conseil juridique. rnPour cela plusieurs solutions s'offrent à vous, vous en avez les moyens (c'est le plus facile), vous avez un contrat d'assurance protection juridique, ou vous déposez une demande d'aide juridictionnelle. rnSachez cependant que sans réponse de la part du Procureur de la République dans un délai de 3 mois vous pouvez déposer une plainte avec constitution de partie civile auprès du Doyen des juges d'instruction de votre TGI. Vous pouvez également envisager la citation directe si vous disposez de preuves accablantes contre les auteurs. Cependant il s'agit là de deux procédures un peu techniques et il vous faudra l'appui d'un homme de l'art pour ne pas commettre d'impair. rnJ'attire en outre votre attention que sans preuves, vous risquez à votre tour de vous voir accusé de dénonciation calomnieuse avec toutes les conséquences désagréables que cela comporte. rnPesez bien le pour et le contre avant de foncer bille en tête. rnBien cordialement.

Par **Marvin42**, le **20/09/2013** à **22:51**

Merci pour vos réponses rnJe n'aie pas écrit au doyen des juges d'instruction, car je ne savais pas. rnet je saie pas ou lui écrire. rnune avocate ma répondu d'attendre que le procureur réponde, c'est pour sa que sa dur dans le temps (presque 8 mois) rnme porter partie civil oui je l'aie déjà dit dans mes courriers envoyé. rnj'ai même écrit au garde des sceaux, pour faire réagir le procureur. rnbin les preuves sont que j'ai un témoin qui était avec moi sur place, de plus les 4 enfants ont tous reconnu les faits au près des gendarmes, ils ce sont mutuellement dénoncés. rnmais personnes bouge, personne agis, rien. rnQuestion d'avocat, je peux avoir l'AJ, mais je sais qu'un avocat aime pas cela, il préfère argent comptant. rnrnmon assurance a fait volte face, car il ne sait pas qui va régler les factures. rnmes voisins continue a me narguer,

et installe un dispositif de caméra surveillance, je suppose que c'est pour mieux me surveiller, du moins voir qui dégrade sa voiture.rnnon seulement ils sont parano, mais aussi myto.rnrnbon il me reste plus qu'a essayer de joindre le TGI pour savoir a qui écrire ma plainte en disant que je me porte partie civil.rnrnsi vous avez d'autre conseils merci d'avance
rnCordialementrnMarvin42

Par **Consuelo**, le **21/09/2013** à **19:46**

Bonjour,rnou la la!rnIl faut tout reprendre dans l'ordre vous risquez de faire des bêtises faute de connaître les procédures, je crains que vous ne mélangiez tout.rnLa plainte avec constitution de partie civile doit répondre à un certain formalisme.rnCe que vous avez fait en écrivant au procureur de la république est une plainte simple. Elle ne peut pas être considérée autrement.rnC'est en écrivant en recommandé avec accusé de réception au doyen des juges d'instruction du tribunal de grande instance de votre domicile que vous pouvez déposer une plainte avec constitution de partie civile. Cette plainte devra viser avec précision les articles du code pénal visé et chiffrer le montant de vos demandes. C'est pour cela que je vous conseillais de vous rapprocher d'un avocat qui la rédigerait pour vous. C'est extrêmement compliqué à faire.rnPuisque vous pouvez prétendre à l'aide juridictionnelle, commencez plutôt par là. rnTéléchargez le dossier sur internet, envoyez-le au bureau de l'aide juridictionnelle du tribunal de grande instance de votre ville et demandez dans le formulaire que l'on vous désigne un avocat.rnSi vous ne prenez pas les choses par le bon bout vous ne vous en sortirez jamais. rnN'oubliez pas que la justice c'est aussi de l'administratif et que les choses doivent être faites dans les règles.rnSincèrement, rapprochez-vous d'un avocat.rnBen cordialement

Par **Marvin42**, le **21/09/2013** à **22:18**

Merci consuelo pour vos conseils.rnj'ai déjà pris contact avec une avocate, mais c'est elle qui ma dit d'attendre que le procureur réponde, chose qui tarde.rnl'avocate ma dit accepter de me prendre en AJ mais ne pourra rien faire sans numéro de parquet.rnet que le TGI de saint etienne croule sous les dossiers en attente de traitement.rnje veux bien écrire au doyen des juges, mais je ne connais pas les textes de lois.rnEt si je demande une AJ il faut bien que je marque un numéro de parquet dessus.rnj'avoue être complètement perdu là.rnj'ai rendez vous mardi avec monsieur le maire de mon village, j'espère qu'il pourra me dire quoi et comment faire.rnsinon si vous avez d'autres chose pour m'aider, je suis preneur.rnmerci pour vos réponses, et désolé d'être naïf et pas aussi expérimenté que vousrnSi il y avait une asso pour m'aider sa serait bien.rnrnje reste dans l'attente de vous lirernrnCordialementrnMarvin42

Par **Consuelo**, le **22/09/2013** à **16:26**

Bonjour,rnsi vous avez une avocate, c'est à elle de rédiger la plainte avec constitution de partie civile.rnVous avez accès à ce recours dès lors que le Procureur de la République ne vous a pas répondu après un délai de 3 mois.rnVous pouvez également adresser un nouveau recommandé au Procureur de la République pour lui demander quel sort il a réservé à votre

plainte.rnBien cordialement

Par **Marvin42**, le **28/09/2013** à **01:48**

je reviens vers vous histoire de vous tenir au jus.rnj'ai réussi a avoir mon numéro de parquet, mais il y a une enquête qui devra ce finir fin novembre.rnmême en ayant transmis ce numéro a mon assurance, il reste sur leur position a me faire attendre avant de réparer ma voiture.rnje vais donc prévenir les médias pour faire bouger mon assurance.rnje verrais ensuite pour l'avocat, car celui que j'ai vue, il me plait pas, entretient bâclé en 10 minutes, il a même pas lue mes documents et lettres que je lui est présentés.rndonc il ma même pas dit si mon affaire était plaidable ou pas.rnj'en cherche un autre sinon je verrais avec les médias, eux doivent en avoir dans leurs relations.rnrnCordialementrnMarvin42